Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212200059-20260305-202603026-DE

Belle Isle EN TERRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION	
23 février 2026	
DATE D'AFFICHAGE	
23 février 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	14
PROCURATIONS	0
VOTANTS	14

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BELLE-ISLE-EN-TERRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François LE MARREC, Maire.

Présents : Monsieur François LE MARREC, maire, Madame Françoise GUIZOUARN et Madame Amandine TREMEL, adjointes, Monsieur Arnaud MEUNIER, Bernard BROUDER, adjoints, Monsieur Jacques RIOU, Monsieur Guy CONNAN, Monsieur Claude SOULARD, Madame Nolwenn MARTIN, Madame Florence TOUSSAINT, Madame Catherine AUBRIT, Monsieur Eric FRANCIOSI, Madame Stéphanie BLAZE et Monsieur Serge LECOEUR

Absente : Madame Brunette Bénédicte BALTUS

Secrétaire de Séance : Monsieur Serge LECOEUR

N° 2026-03-026

CONVENTION « CHATS LIBRES » APAA REFUGE DE TREGROM

Monsieur le Maire fait part de l'action proposée par l'Association Protectrice des Animaux Abandonnés de TREGROM visant à réguler la reproduction des chats errants, problématique très compliquée à gérer sur le territoire communal.

En ce sens, l'APAA propose d'aider les Communes à limiter la prolifération des chats « libres » afin d'éviter leur prolifération.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée

- De prendre connaissance du projet de convention qui fixe les modalités du dispositif.
- D'adhérer au dispositif « chats libres » et de confier sa mise en œuvre à l'APAA de TREGROM moyennant une participation annuelle de 500 €, montant fixe qui ne pourra pas être dépassé, les actions menées par l'APAA devront donc être engagées en fonction de l'enveloppe financière ainsi votée.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention tel que jointe en annexe.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, 12 pour et 2 abstentions (Madame Françoise GUIZOUARN et Monsieur Eric FRANCIOSI)

- De prendre connaissance du projet de convention qui fixe les modalités du dispositif.
- D'adhérer au dispositif « chats libres » et de confier sa mise en œuvre à l'APAA de TREGROM moyennant une participation annuelle de 500 €, montant fixe qui ne pourra pas être dépassé, les actions menées par l'APAA devront donc être engagées en fonction de l'enveloppe financière ainsi votée.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention tel que jointe en annexe.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212200059-20260305-202603026-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME

Le Secrétaire de séance,

Serge LECOEUR

Le Maire,

François LE MARREC

MAIRIE de BELLE-EN-TERRE (Côtes-d'Armor)